



201^e CONGRÈS – 22 JUIN 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE

PRÉSENTATION DU BUDGET 2025



Contexte général

- Un budget 2025 approuvé par le Comité Directeur le 13 avril 2024
- Changement de gouvernance avec l'élection d'un nouveau Comité Directeur le 23 novembre 2024 accompagné d'un nouveau projet fédéral.

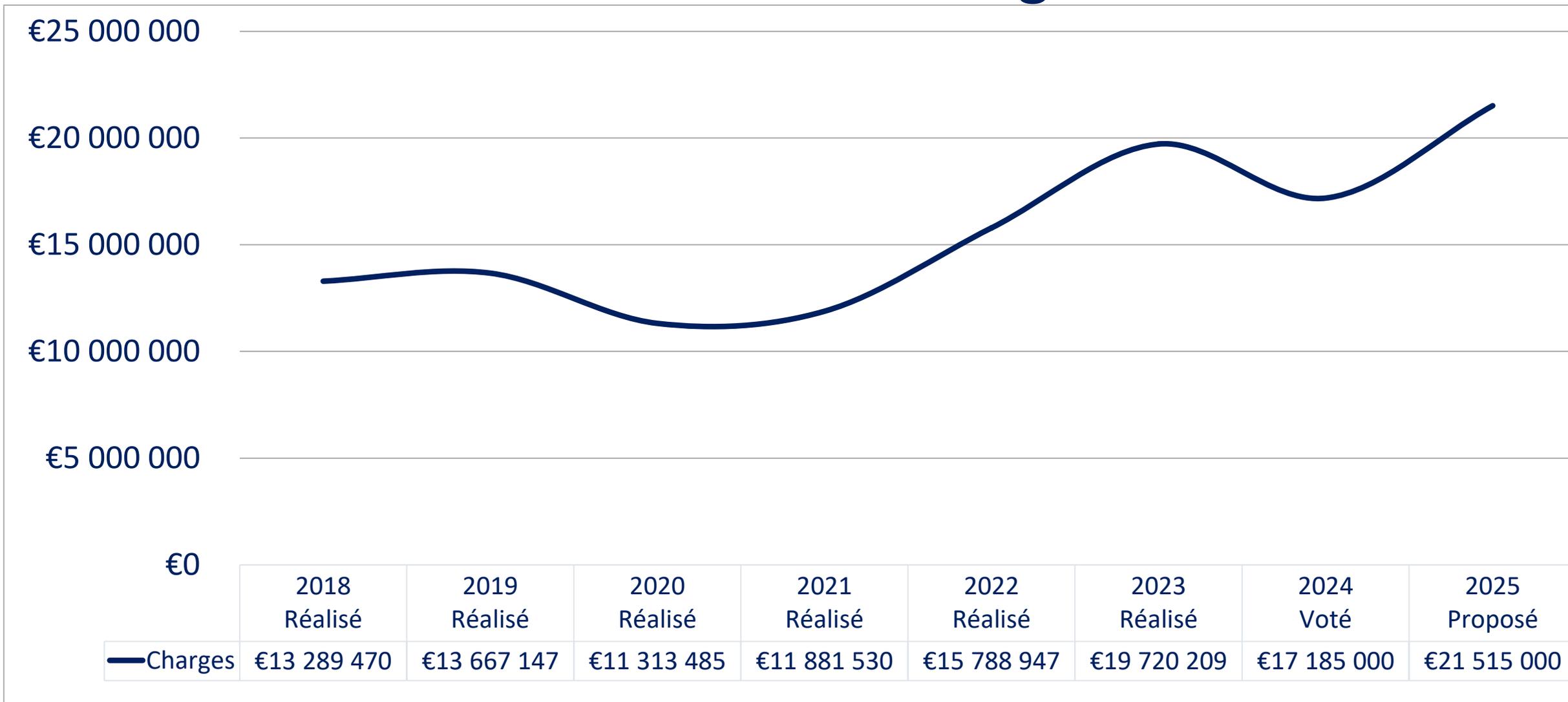


Contexte budgétaire

- Permettre le fonctionnement courant de la Fédération
- Estimation prudente des produits
- Intégration de la situation générale inflationniste
- Un retour à l'équilibre budgétaire



L'évolution des charges



Analyse des variations des charges

- **Chapitre « Administration »** : baisse de 10% à l'exception des services généraux (+16%), conséquence du contexte inflationniste
- **Chapitre « Activités gymniques »** : hausse globale de 4,6% décomposée de la manière suivante :
 - « Promotion des activités gymniques pour le plus grand nombre » : +16%
 - « Formation fédérale » : +7% dûs aux recyclages des juges nationaux et internationaux
 - « Action de prévention – recherche » : financement d'un étudiant-chercheur
 - « Structuration et développement territorial » : +9% pour le C.O.T en raison du développement du réseau des agents de développement

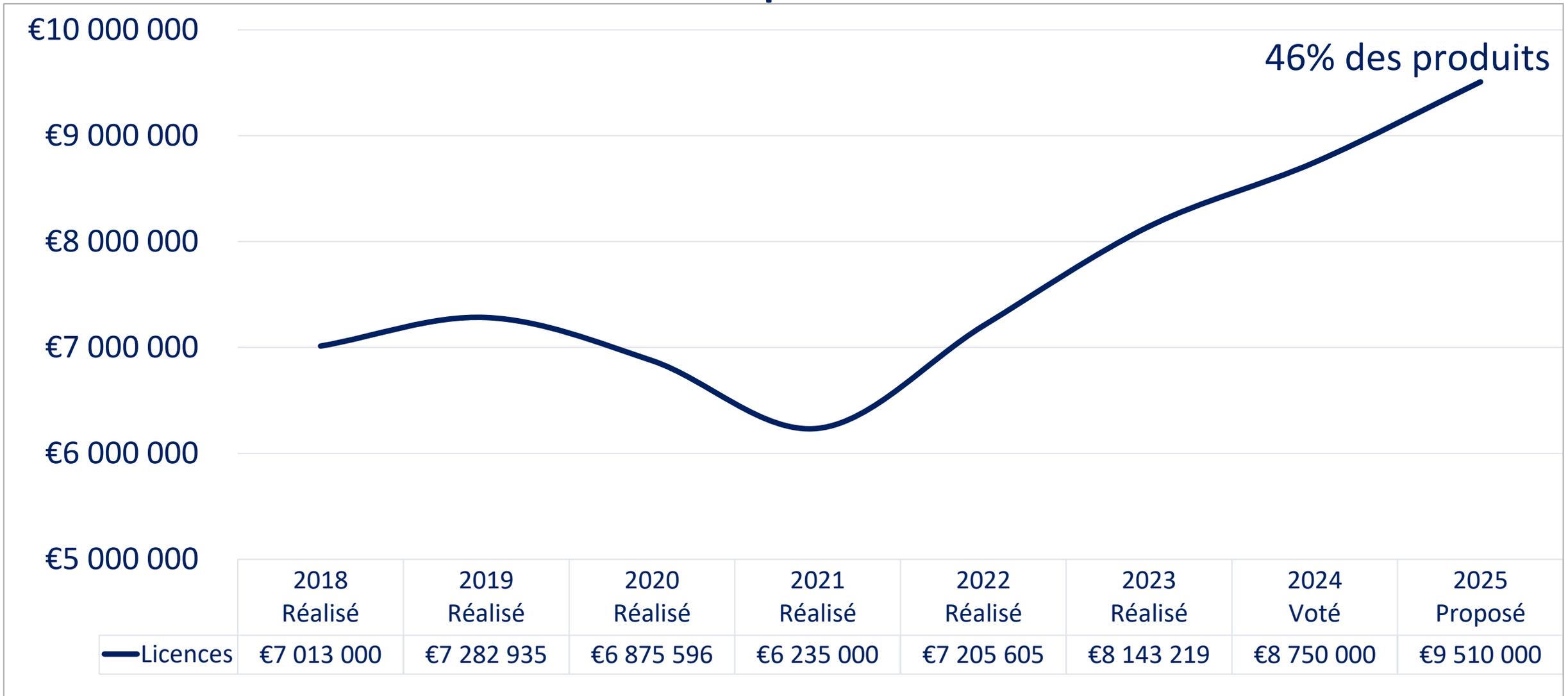
Analyse des variations des charges

- Dotations aux amortissements : estimées sur la base des immobilisations connues à date
- Impôts et taxes : charges nouvelles, conséquence des placements financiers réalisés
- Charges de personnels : estimées à 4 135 000 € (73% pour le personnel administratif, 27% pour le personnel technique) : hausse de 7,4% compte-tenu de l'embauche prévue de deux cadres techniques supplémentaires afin de pallier la baisse des cadres d'Etat placés auprès de la FFGym
- Ensemble des charges : hausse de 3% tenant compte de la situation inflationniste





L'évolution du produit des licences





L'évolution du produit des licences

- Un calcul basé sur les hypothèses suivantes :
 - une croissance de 5% au 31 août 2025 (saison 2024/2025)
 - une croissance de 2% au 31 décembre 2025 (saison 2025/2026)
 - une stabilité du tarif de la licence au 1^{er} septembre 2025



L'évolution des autres produits

- Stabilité des contrats de performance et de développement avec une incertitude sur le niveau de financement post Jeux Olympiques
- Evolution à la hausse du partenariat d'échange marchandises avec l'équipementier Gymnova à la suite d'un nouvel appel d'offre
- Pas d'augmentation des tarifs fédéraux concernant les engagements aux compétitions



Evènementiel

- Retour des Nouveaux Internationaux de France en 2025 après une année blanche, conséquence des Jeux Olympiques
- Excédent estimé : 100 000 € sur la base des résultats constatés lors des précédentes éditions

Maison des Sports

Rappel historique

- Acquisition de la Maison des Sports par la Fédération en 2007
- Depuis 2013 :
 - recherche d'un équilibre financier par un meilleur taux d'utilisation et d'une politique tarifaire proche du marché
 - entretien du patrimoine
- Cependant, la Fédération n'a pas vocation à exercer le métier d'agent immobilier



Maison des Sports

Éléments nouveaux

- Départ des anciens propriétaires historiques avec pour conséquence :
 - la libération de 42% des espaces occupés
 - l'évaluation d'une perte de 45% du chiffre d'affaires
- Suivant ces éléments :
 - le Comité Directeur propose d'engager le processus de vente de la Maison des Sports
 - le budget 2025 sera à revoir en fonction du calendrier des départs des structures et de la vente





201^e CONGRÈS

22 JUIN 2024

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym